

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-deux avril à dix-huit heures quinze

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Avril 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, RUIZ, OROZCO, BREZET, LEFÈVRE,
PARACUELLOS, IMBERNON, MARONDA, GANDOLFO, BADIN, ALARD, AGUZOU, Mmes MATEILLE,
BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, PETREMANN DROUOT, IZARD, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Madame POURTIER donne pouvoir à Monsieur ALARD
Madame FARGUES donne pouvoir à Madame SAUNIERE
Madame FEIT donne pouvoir à Monsieur GANDOLFO
Monsieur CALVO donne pouvoir à Monsieur ROCHER
Monsieur DURAND donne pouvoir à Monsieur AGUZOU

ABSENTS : Mme NAVARRO, M. BRIQUÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Georges PARACUELLOS

Nombre de Conseillers en exercice : 28	Pour : 26
Présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Votants : 26	Contre : 0

Domaine : 7. Finances Locales

Sous domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget de la commune - Exercice 2024 - Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que le budget primitif de la commune pour 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 26 février 2024.

A ce stade de l'exécution budgétaire, il convient de modifier le budget 2024 de la commune, pour inscrire des dépenses non connues au moment de l'établissement du budget.

Il est proposé les augmentations et virements de crédits suivants :

➤ En section de fonctionnement

Libellé	Chapitre	Fonction	DEPENSES		RECETTES	
			Articles	Sommes	Articles	Sommes
Prélèvements au titre de l'article L302-7 du Code de la Construction et l'Habitation (art 55 de la loi SRU)	014	020	739116	+ 64 322 €		
Dégrèvement de taxe sur les logements vacants	014	020	739112	+ 4 891 €		
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	68	01	6817	+ 1 021 €		
Virement à la section d'investissement	023	01	023	-26 188 €		
Dotation forfaitaire	74	020			74111	+ 1 194 €
Dotation de Solidarité Rurale	74	020			741121	+ 29 524 €

Dotation Nationale de Péréquation	74	020			741127	+6 643 €
Autres produits de gestion courante	75	845			75888	+707 €
Autres produits de gestion courante	75	847			75888	+1 854 €
Autres produits de gestion courante	75	4222			75888	+ 1 814 €
Autres produits de gestion courante	75	512			75888	+ 2 310 €
TOTAL					+ 44 046 €	+ 44 046 €

➤ En section d'investissement

	Programme	Chapitre	Fonction	DEPENSES		RECETTES	
				Articles	Sommes	Articles	Sommes
Virement de la section d'investissement	353	021	01			021	- 26 188 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	353	10	01			1068	-1 376,91 €
Reprise du déficit d'investissement 2023	353	01	001	001	-0,03 €		
Frais d'études	363	20	551	2031	+ 9 948 €		
Immobilisations corporelles - autres constructions	359	21	6312	2138	+ 13 509 €		
Immeubles de rapport	254	21	632	21321	-19 000 €		
Immobilisations corporelles - autres constructions	227	21	518	2138	- 2 449 €		
Immobilisations corporelles - autres constructions	227	21	518	2138	- 1 000 €		
Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	195	21	845	2151	- 28 572,88 €		
TOTAL					-27 564,91 €		-27 564,91€

Il demande donc à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 avril 2024,
 Oui l'exposé de son Président et après avoir délibéré,
 DECIDE d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 telle que proposée ci-dessus.

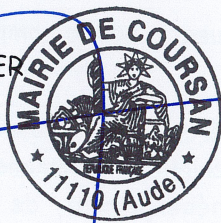
La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 24 avril 2024

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Monsieur Georges PARACUELLOS



Cet acte est rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture en date du 30/04/2024 et Publication sur le site internet de la ville sur www.coursan.fr en date du 30/04/2024

Accusé de réception en préfecture
 011-211101068-20240425-79-2024-DE
 Date de télétransmission : 25/04/2024
 Date de réception préfecture : 25/04/2024